



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

21 mars 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 25
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

16 avril 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

16 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt et un mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kévin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, M. Patrice FRERE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Joëlle FONTAINE à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Frédéric WALLEY à Monsieur Bernard JASPART, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Sébastien OGEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

Le Parc des industries Artois-Flandres est reconnu pour la qualité de ses espaces verts publics. Depuis 40 ans, le SIZIAF investit dans des aménagements paysagers de qualité qui sont gérés en gestion différenciée depuis 20 ans. La surface des espaces verts représente environ 10 % de la surface aménagée, soit 40 ha sur les 400 ha aménagés.

La gestion de ces espaces se fait par l'intermédiaire d'entreprises privées dans le cadre d'un marché pluriannuel d'une durée maximale de 4 ans pour des prestations d'aménagement paysager et de propreté.

Considérant que le marché actuel est attribué aux sociétés ID Verde et Les cantonniers Privés et prend fin au 30 juin 2025,

Considérant qu'une nouvelle prestation d'entretien des espaces verts par éco pâturage a été mise en place progressivement depuis 2021 avec la société Vert Azur sur 9 ha,

8 –

**LANCEMENT DU
MARCHÉ
D'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS**

Considérant que durant les quatre dernières années, le coût annuel moyen de l'entretien de ces espaces est d'environ 210 000 euros T.T.C. et se décompose de cette façon :

- Entretien différencié des espaces verts (y compris les dernières extensions) : 140 000 euros
- Nettoyage et ramassage des dépôts et des fils d'eau : 30 000 euros
- Elagage et abatage d'arbres : 20 000 euros
- Eco pâturage : 20 000 €

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une nouvelle consultation pour signer des nouveaux marchés à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant qu'il paraît opportun pour la continuité des prestations de commencer le nouveau marché d'entretien des espaces verts et de l'éco pâturage au 1^{er} novembre,

Considérant que les prestations d'entretien nécessaires sur la période de 1^{er} juillet au 30 octobre 2025 se feront sur devis après consultation restreinte compte-tenu du montant de l'estimation de ces prestations (inférieur à 70 000 € H.T.)

Considérant que les prestations de nettoyage et ramassage des dépôts et des fils d'eau peuvent faire l'objet d'un marché indépendant,

Considérant que le futur cahier des charges prendra en compte les préconisations d'entretien formulées par le CPIE suite à l'amélioration de notre connaissance de la biodiversité du Parc des industries Artois-Flandres,

Considérant que le nouveau cahier des charges comportera des clauses d'insertion à raison d'un minimum de 5 % des heures effectuées,

Considérant qu'il est proposé de lancer une consultation des entreprises suivant la procédure d'appel d'offres ouverte et que ce marché sera alloti,

Considérant que le prochain marché pourrait être de nouveau conclu sur une période de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer la consultation des entreprises pour conclure un nouveau marché d'entretien des espaces verts à compter du 1^{er} novembre 2025,
- **Autorise** le Président à signer les nouveaux marchés avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les avenants au futur marché et notamment ceux relevant des extensions des surfaces liées à l'agrandissement du parc.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI